

83, rue Saint Fuscien
80000 AMIENS
www.sommenumerique.fr

Tél. 03 22 22 27 27
Fax 03 22 22 03 57
courrier@sommenumerique.fr

20151116_DL_12

OBJET :

Programme Somme Très Haut Débit – mise à jour des AP / CP

Date de convocation :
2 novembre 2015

Date de séance:
16 novembre 2015

Date d'affichage :
8 décembre 2015

Membres en exercice : 44

Membres présents : 20

Membres votants : 31

ABSENTS : cf. PVS

Adoptée à l'unanimité

Jours et heures d'ouverture du syndicat mixte :

Du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h30
et
de 14h00 à 17h30

L'an deux mille quinze, le 16 novembre à 17h30 le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Philippe VARLET, Président.

Etaient présents : Isabelle ALEXANDRE, Jean-Marie BLONDELLE, Philippe CHEVAL, Michel CHIRAT, Philippe COCQ, Bernard DAVERGNE, François DEBEUGNY, Claude DEFLESSELLE, Myriam DEMAILLY, Martin DOMISE, Anne-Marie DORION, Olivier JARDE, Jean-Claude LECLABART, Julien LEFEBVRE, Jean-Jacques LELEU, Jean-Christophe LORIC, Jean-Dominique PAYEN, Jean-Claude RENAUX, Bénédicte THIEBAUT.

Secrétaire de séance : Olivier JARDE

Pouvoirs : Stéphane HAUSSOULIER à Isabelle ALEXANDRE
Emmanuel MAQUET à Bernard DAVERGNE
Annie VERRIER à Martin DOMISE
Brigitte KOCH à Anne-Marie DORION
Ernest CANDELA à Olivier JARDE
Stéphane DECAYEUX à Philippe VARLET
Michel WATELAIN à Myriam DEMAILLY
Pascal BOHIN à Jean-Claude LECLABART
Frédéric LECOMTE à Jean-Dominique PAYEN
Florence RODINGER à Jean-Claude RENAUX
Isabelle DE WAZIERS à Bénédicte THIEBAUT

LE COMITE SYNDICAL

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.211-4 relatif à la définition des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement.
- Vu la délibération n°2 du Comité syndical du 14 octobre 2013 portant approbation du dossier « Somme Très Haut Débit » et son plan de financement pour un montant total de 71 290 000€ HT,
- Vu la délibération n°1 du 25 novembre 2013 portant sur l'approbation de l'autorisation de programme et des crédits de paiement de l'opération Somme Très Haut Débit 2012-2018
- Considérant l'état d'avancement de l'opération et l'adoption du programme complémentaire de Montée en débit sur le réseau cuivre.

Considérant que la procédure AP/CP favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité des engagements financiers du syndicat mixte à moyen terme

DELIBERE

Article 1 : La 1^e phase du dossier « Somme Très Haut Débit » fait l'objet d'une Autorisation de Programme d'un montant de 71 290 000€ HT inscrite au budget annexe du syndicat mixte.

Article 2 : Les crédits de paiements relatifs à cette opération sont définis comme suit :

2013	178 000 €		2021	1 100 000 €
2014	5 675 000 €		2022	1 000 000 €
2015	14 300 000 €		2023	1 000 000 €
2016	18 000 000 €		2024	1 000 000 €
2017	16 000 000 €		2025	800 000 €
2018	8 000 000 €		2026	700 000 €
2019	1 300 000 €		2027	600 000 €
2020	1 300 000 €		2028	337 000 €
			TOTAL	71 290 000 €

Les reports de crédits de paiement non utilisés se feront automatiquement d'une année sur l'autre. Toute autre modification se fera par délibération du Comité syndical.

Article 3 : Les dépenses sont équilibrées par emprunt, par les contributions des membres et par les subventions, tel que défini dans le plan de financement et dans le règlement financier.

Article 4 : Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.